

PRÉSCOLAIRE

L'équation de la déperdition scolaire

Efforts de tous les intervenants pour pallier les moyens financiers et logistiques

SAMIR LOTFY

“L'avenir du secteur de l'enseignement préscolaire à Al Haouz se veut prometteur en raison de l'existence d'une société civile dynamique, encore faut-il que le secteur privé s'implique davantage, aux côtés de l'Etat.”

L'importance de l'enseignement préscolaire dans la formation de la personnalité de l'enfant et surtout dans la lutte contre la déperdition scolaire n'est plus à démontrer, que ce soit en milieu urbain ou dans le monde rural, notamment dans une vaste province comme Al Haouz où ce secteur dispose d'importants atouts qui ne peuvent contribuer à sa promotion permanente et à assurer son développement. Si l'enseignement préscolaire a été hissé au rang de priorité nationale, à Al Haouz, ce secteur ne cesse de bénéficier d'un intérêt particulier, notamment de la part des autorités locales et de la société civile locale active et bien structurée à l'échelle nationale, avec un nombre conséquent d'associations qui y sont spécialisées mais également d'étrangers installés dans la région et qui, depuis, réalisent des projets éducatifs ou mènent des actions louables dans ce sens. Ce secteur profite, en outre, de l'existence d'un plan provincial dédié à sa promotion, d'une équipe d'encadrants et d'éducateurs

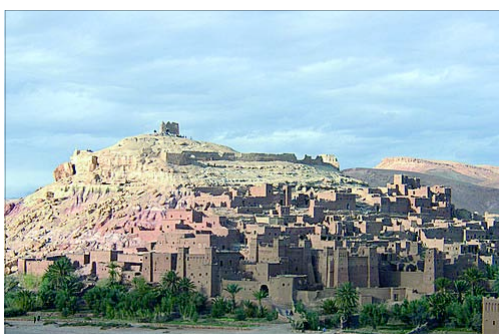
d'une expérience confirmée et de grandes qualités professionnelles parmi les diplômés, ainsi que de l'implication effective de plusieurs organisations internationales qui soutiennent des projets en matière d'enseignement, de formation et d'apprentissage.

Avec 1.074 établissements d'enseignement préscolaire (85% du total) au titre de l'année scolaire 2006-2007, dont 1.000 traditionnels, 21 privés et 53 classes intégrées contre respectivement 1.000 établissements privés et 21 classes intégrées en 2004-2005, ce secteur semble ainsi réaliser de grandes avancées au point de servir de modèle à suivre à l'échelle nationale.

Quant au nombre d'enfants de 4 à 5 ans scolarisés, il s'est élevé à 15.249 dont 9.910 filles, soit un taux de scolarisation de 72% (38% pour les filles) en 2006-2007 contre seulement 63,3% (29,2% pour les filles) en 2004-2005.

Néanmoins, ce secteur ne cesse de souffrir de certains problèmes, la répartition inégale des établissements d'enseignement préscolaire au niveau de la région et la difficulté pour les enfants issus de milieux défavorisés d'accéder à cet enseignement du fait de l'insolvabilité des parents et instituteurs. D'autres difficultés résident dans l'insuffisance des investissements du secteur privé dans l'enseignement préscolaire, la faiblesse de l'encadrement et du contrôle permanent des éducateurs, la défaillance des équipements des établissements d'enseignement préscolaire et surtout le recours à des méthodes archaïques de formation qui ne prennent pas en considération les besoins et les spécificités des enfants durant la période préscolaire.

Afin de faire face à cette situation, certaines associations locales et des ressortissants étrangers bénévoles ont entrepris une série d'actions comme se fut le cas du couple allemand Helga et Jürgen Monsterrmann, qui dans le cadre de la collabo-



L'enseignement préscolaire a été hissé au rang de priorité nationale, à Al Haouz.

ration avec les habitants du "douar El Kharoua" (environ 5 km de Tahanout) et après la création de l'association "Afous Kofous" (main dans la main), œuvre depuis le 6 août dernier (date de démarrage des travaux de construction) en vue de la mise en place d'un Jardin d'enfants aux standards internationaux et avec des méthodes d'apprentissage des plus modernes. D'une superficie constatable d'environ 1.100 m², ce Jardin d'enfants, qui respecte l'aspect architectural de la région, comprend, entre autres, 3 grandes salles de classes, une administration, une salle de conférences, des blocs sanitaires, un terrain de jeux, ainsi que des espaces verts, ont expliqué dans des déclarations à la MAP Mme et M. Monsterrmann. Ils ont fait savoir, dans ce sens, que cet établissement, qui devra ouvrir gratuitement ses portes, durant le printemps de cette année, à 30 enfants du douar âgés de 3 à 6 ans dans un premier temps, est réalisé d'après la pédagogie du "docteur Maria Montessori" (1870-1952), précisant que "cette méthode pédagogique permet aux enfants âgés de 3 à 6 ans de mettre en œuvre durable-

ment leur disposition spécifique d'apprentissage". Pour ces retraités allemands, l'éducation dispensée au sein de ce Jardin d'enfants sera largement inspirée des principes fondamentaux de Maria Montessori, notamment un intérêt particulier accordé aux besoins et aux envies de l'enfant, le rôle de l'éducateur qui doit seulement être d'accompagner, de conseiller et d'éveiller tout en faisant attention à ce que suffisamment de temps soit laissé à l'enfant pour choisir librement ses activités en fonction de son intérêt et pour déterminer, lui-même, la durée à lui consacrer. Elle repose également sur la liberté accordée à l'enfant qui décide seul de son rythme d'apprentissage, de choisir le camarade avec lequel il veut jouer ou travailler ou encore l'endroit où il veut travailler au sein de l'enceinte du jardin, sans pour autant gêner un autre enfant, parce que le respect mutuel est la base essentielle pour une relation humaine saine. Il s'agit de la mise en application du principe "Aide-moi à faire tout seul", ont-ils dit. ■

MAP

Formation pédagogique de qualité

Pour assurer une formation de qualité, un "matériel pédagogique spécifique Montessori" sera mis à la disposition des enfants et sera complété avec des jeux et du matériel éducatif empruntés à d'autres pédagogues, outre des salles de classes bien aménagées avec un mobilier adéquat, ont-ils poursuivi, expliquant qu'en utilisant le matériel pédagogique à "autocorrection", l'enfant peut contrôler ses fautes, voire même les corriger sans aucune aide. "Notre objectif est que les enfants arrivent à développer de manière optimale leur sensibilité ainsi que leurs aptitudes physiques et intellectuelles en évoluant dans une atmosphère harmonieuse", ont-ils

estimé, faisant remarquer que ce Jardin d'enfants, dans les travaux de construction vont bon train, sera ouvert 5 jours par semaine pour un enseignement allant de 4 à 4 heures par jour.

Des uniformes seront distribués aux enfants scolarisés, outre un petit-déjeuner quotidien équilibré, d'autant plus que l'imam local disposera, chaque jour et pendant environ une heure, d'une salle pour l'enseignement du Coran, ont-ils indiqué.

"Pour la réalisation de ce projet, nous avons cherché un village au pied du Haut Atlas, parce que dans cette région, les jardins d'enfants sont rarissimes et les conditions

d'éducation des enfants en bas âge sont difficiles", ont-ils dit, relevant qu'avec ce projet, "nous voulons apporter notre soutien aux efforts de développement engagés par le Royaume et surtout atténuer la cadence de l'exode rural vers les centres urbains".

L'avenir du secteur de l'enseignement préscolaire à Al Haouz se veut prometteur en raison de l'existence d'une société civile dynamique, encore faut-il que le secteur privé s'implique davantage, aux côtés de l'Etat, pour que des projets novateurs puissent voir le jour, notamment en milieu rural où les besoins en formation et en apprentissage sont importants. MAP

SIDI SLIMANE

Priorité aux deux roues

Actions en matière de protection

DRISS LYAKOUBI

L'occasion de la Journée nationale de la sécurité routière (18 février), sous le thème "Le comportement sur la route, symbole de citoyenneté", Karim Ghallab, ministre de l'Équipement et du Transport, a procédé en compagnie de Abdelatif Benchrifa, wali de la région du Gharb Charrad-Béni Hassen et gouverneur de la province de Kénitra, à l'inauguration, à l'entrée sud de la ville de Sidi Slimane de deux projets d'aménagement de bandes cyclables longeant la route au profit des utilisateurs des bicyclettes et vélos-moteurs.

L'un concerne la route nationale n° 4 sur une longueur de deux kilomètres entre les points kilométriques n° 50 et 52 et l'autre sur la route régionale n° 409 sur une longueur de quatre kilomètres entre les points kilométriques n° 11 et 16. L'enveloppe budgétaire de ces deux projets financés dans le cadre du programme général du ministère de l'Équipement et du Transport est de 21.000 dirhams. Les travaux d'aménagement des deux bandes cyclables ont duré près de trois mois, de novembre 2007 à janvier 2008. Selon le directeur régional de l'Équipement, la réalisation de ces projets au profit des utilisateurs des deux roues contribuera à réduire sensiblement le nombre des accidents. À titre indicatif, ce nombre au niveau des voies aménagées (route nationale n° 4) était de 47 accidents durant les cinq dernières années, faisant un

bilan de 19 tués, de 33 blessés graves et de 91 blessés légers, alors que sur la route régionale, on a enregistré durant la même période 182 accidents entraînant la mort de 15 personnes, en plus de 130 blessés graves et 378 autres légers. Les deux tronçons qui ont été aménagés pour assurer la sécurité des cyclistes et motocyclistes connaissent une grande affluente de cette catégorie d'utilisateurs de la route composée essentiellement d'ouvriers agricoles.

Sur la route nationale n° 4, la moyenne qu'indienne est de 125 vélos-moteurs et de 396 bicyclettes, tandis qu'au niveau de la route régionale n° 409, les chiffres font état de 561 vélos et de 1092 vélos-moteurs. L'inauguration des deux projets d'aménagement de voies cyclables au profit des utilisateurs des bicyclettes et vélos-moteurs de Sidi Slimane a été aussi l'occasion de la distribution de casques de protection. Conscient des risques encourus par les utilisateurs des deux roues, l'un des bénéficiaires de cette opération de sensibilisation tient à apporter son témoignage: «La route est dangereuse mais je n'ai pas le choix. J'habite à 5 kilomètres du lieu de mon travail et je suis obligé d'utiliser quotidiennement mon vélo-moteur. Nous sommes la catégorie la plus vulnérable. Je conseille vivement les utilisateurs des deux roues de porter le casque. Plusieurs dangers peuvent être évités s'ils respectent scrupuleusement le code de la route.» ■

ABDALLAH SBAI

La wilaya de la région Chaouia-Ouadigha a organisé, lundi dernier, une rencontre sur l'amendement de la charte communale. Parlementaires, élus locaux et universitaires ont pris part à cette rencontre à laquelle ont également assisté des représentants de la région des Doukkala-Abda.

Dans un exposé préliminaire, le wali, directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, Nour-eddine Boutayeb, a souligné que cette réunion s'inscrit dans le cadre de la concertation continue avec les instances élues au sujet du projet d'amendement de la charte communale.

Elle entre aussi «dans le cadre de la démarche consultative poursuivie par le ministère de l'Intérieur pour toute réforme de fond visant le renforcement de la décentralisation et la consécration de la démocratie locale». En outre, a-t-il ajouté, elle constitue le début d'une série de réunions qui seront tenues dans différentes régions

Les mutations

L'on a souligné, lors de cet événement, l'importance de l'expérience accumulée par le Maroc en matière de décentralisation, laquelle a permis aux collectivités locales et aux institutions de s'ériger en acteurs agissant dans les domaines économique et social



Les domaines de la réforme s'inspirent de plusieurs référentiels.

du Royaume. Lors de cette rencontre, N. Boutayeb a présenté un exposé sur les orientations générales concernant l'amendement de la charte communale. L'expérience accumulée en matière de mise en œuvre de la politique de décentralisation, qui a fait des collectivités locales des institutions

efficaces et influentes en matière de développements économique et social, a été mise en exergue. Le directeur général des collectivités locales n'a pas manqué, à cet égard, de souligner que «l'adéquation des cadres légal, institutionnel et organisationnel pour la gestion de la chose locale figure parmi les axes du plan global visant à appuyer le système de la décentralisation». Évoquant les principaux axes du diagnostic préliminaire des espaces, il a indiqué que celui-ci ne couvre que les aspects et les problématiques dont la solution requiert une reforme et une adaptation de l'arsenal juridique des collectivités locales.

N. Boutayeb a fait observer dans ce cadre que «les dysfon-

ctionnements constatés ne concernent que certaines communes et que leur solution est de nature à aider les collectivités à être plus performantes et à répondre aux besoins des citoyens». Il a rappelé que «les domaines de la réforme s'inspirent de plusieurs référentiels dont en premier lieu les Hauts orientations royales visant à renforcer le système de la décentralisation et de la démocratie locale, les recommandations de la rencontre nationale et des rencontres régionales des collectivités locales, les journées d'études organisées par le ministère avec les élus, les services de l'administration territoriale, outre les études réalisées par les services du ministère.» ■

EXPRESS

IMMIGRATION

Près de 650.000 Marocains en situation régulière en Espagne

L'Espagne comptait à la fin de l'année 2007, un total de 648.735 Marocains établis régulièrement sur son territoire selon un organisme officiel relevant du secrétariat d'État espagnol en charge de l'immigration. Le dernier recensement effectué par l'Observatoire espagnol de l'immigration au 31 décembre 2007, indique qu'un total de 3,9 millions d'étrangers étaient détenteurs de cartes de résidence en vigueur, soit 957.000 de plus qu'en 2006. Par nationalité, le Maroc est de loin le premier pays d'origine des immigrés établis en Espagne avec ses 648.735 personnes (plus de 105.014 en un an), devant les Roumains (603.889) et les 395.808 Équatoriens. Mais, selon les analystes de l'Observatoire, les Marocains sont condamnés à laisser la tête de peloton aux Roumains dont le nombre a été multiplié par 186 % en un an du fait des facilités d'entrée consécutives à l'entrée de leur pays dans l'Union européenne. L'immigration marocaine en Espagne est composée en majorité d'hommes (36 % de femmes) et de jeunes (27,5 ans de moyenne d'âge). Ils sont ainsi 487.756 âgés de 16 à 64 ans. Elle a également tendance à s'enraciner puisqu'elle compte plus de 152.000 enfants et adolescents de moins de 15 ans (près de 90.000 nés en Espagne et les autres ayant rejoint leurs parents dans le cadre d'un regroupement familial). Sur le plan légal, les Marocains semblent, dans la majorité, à l'abri des vicissitudes de la réglementation puisque plus de 55 % d'entre eux vivent en Espagne avec une carte de résidence à durée permanente (345.000) et plus de 22 % d'autres ont déjà renouvelé leur première carte de séjour.

DÉPLOIEMENT

Fassi Fihri reçoit le secrétaire d'État britannique de l'Intérieur

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Taieb Fassi Fihri, a reçu, jeudi à Rabat, le secrétaire d'État au ministère britannique de l'Intérieur, Tony McNulty. Dans une déclaration à la presse au terme de cette entrevue, M. McNulty a souligné que cette réunion "reflète la densité des relations entre les deux pays", qualifiant de "très productifs" les échanges qu'il a eus avec M. Fassi Fihri. Il a appelé, à ce propos, à un échange d'expériences entre les deux pays dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, ajoutant que la rencontre a porté également sur des sujets à caractère international, notamment les situations dans la région du Maghreb et au Moyen-Orient. M. McNulty, actuellement en visite dans le Royaume, a eu auparavant des entretiens avec plusieurs responsables marocains, notamment Mohamed Saad Hassa, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur.

MEURTRE

Un policier condamné à 20 ans de prison

La Chambre criminelle près la cour d'appel de Tanger a condamné à 20 ans de prison ferme un policier pour tentative délibérée d'homicide à l'encontre de son chef hiérarchique. Malgré le renoncement de la victime à toute poursuite, le prévenu, I. Driss, a échappé de cette peine pour "tentative prémeditée d'homicide avec usage de l'arme de service, violence et agression à l'encontre de supérieurs hiérarchiques et des forces de l'ordre". Après audition des témoins, les plaideries de la défense et une longue délibération, la Cour a rendu son verdict tard dans la nuit de mercredi. L'affaire remonte à début septembre dernier, lorsque le prévenu en différend avec son supérieur hiérarchique a fait usage de son arme de service pour tirer sur ce dernier sans le toucher.

Le prévenu, qui a rejoint les rangs de la police en 1990, aurait commis son acte sous l'effet de la colère suite à des mises en garde relatives à des manquements à son devoir.

MUTUELLE GENERALE DES P.T.T. RABAT

AVIS

AUX ADHERENTS DE LA MUTUELLE GENERALE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle Générale des Postes et Télécommunications, porte à la connaissance des adhérents que les bulletins de vote ainsi que les enveloppes à utiliser pour les élections de délégués, sont adressés par voie postale au service d'affiliation pour ceux qui sont en activité et à leur adresse personnelle pour les retraités.

Les adhérents sont invités à se conformer aux modalités de vote indiquées sur le bulletin de vote et à adresser l'enveloppe n° 2 sous pli recommandé en franchise au plus tard le 10.3.2008.